



Demande d'emprunt BDF

Par Hellburn

Bonjour,

Je suis actuellement en train de faire une demande de souscription à un emprunt de crédit en lien avec la BDF étant fiché FICP.

En effet, après une 4ème voiture d'occasion qui a lâché mon compagnon, nous n'arrivons plus à pouvoir acheter un véhicule qui nous demande plus de travaux et d'argent qu'à l'achat.
Les demandes de LOA et LLD bien sûr ne sont pas acceptées.

Je suis donc dans la demande de ce prêt. Il me faut un accord de principe.

Un concessionnaire Auto est ok ainsi que l'organisme de crédit mais ils ne veulent pas me faire l'accord de principe tant qu'ils n'ont pas un mail de la BDF leur attestant que c'est eux qui font la demande, au moins un mail (dans le sens où je les sollicite)...

J'ai téléphoné à la BDF pour le demander un mail attestant que je fais la demande au vu de ma situation mais ils m'affirment que c'est à l'organisme créditeur de me faire l'accord de principe... surtout que cela n'engage à rien...

Donc je me retrouve coincé car du coup, j'ai enfin (sous réserve de réponse positive de la BDF) une ouverture qui s'ouvre par rapport à mon problème de voiture mais personne qui ne se met d'accord.

De plus, j'ai les mails qui attestent que xxxx et le concessionnaire qui sont d'accord mais sous réserve d'un retour de la BDF. J'ai la demande d'emprunt remplie, une lettre de motivation, la simulation pour le crédit de 60 ou 72 mois... mais il me manque que cela...

La BDF soutient qu'il faut l'accord de principe pour faire l'étude du dossier en commission de surendettement et l'organisme de crédit qui faut un retour de la BDF avant de faire quoique ce soit...

Je suis à bout pour cette démarche...

Par isernon

bonjour,

vous avez ouvert plusieurs discussions sur le même sujet.

ce n'est pas à la Banque de France de s'engager comme
" caution " pour vous.

vous ne semblez pas avoir compris, qu'au vu de votre situation financière précaire (interdit bancaire et FICP), aucun organisme de crédit va prendre le risque de vous accorder un prêt, surtout que vous pourriez lui reprocher si vous avez des difficultés à rembourser votre prêt.

la seule solution, serait qu'un de vos proches accepte de se porter caution pour vous.

salutations

Par Hellburn

Vous vous méprenez.

C'est la Banque de France qui m'ont envoyé ce Formulaire de demande de souscription à un prêt (ils m'ont confirmé que d'autres personnes FCIP et interdit bancaire l'ont fait pour débloquer un prêt pour une voiture)...

Sur le formulaire, j'ai remplis ma partie et j'ai besoin d'un accord de principe que je renverrai avec le formulaire à la BDF, qui sera traité par la commission de surendettement pour voir si c'est accepté ou non.

La BDF ne se porte pas Caution, elle fait juste le rôle de juge.

DONC, merci de répondre à la question initiale (surtout que le Crédipar est au courant de ma situation) ainsi que le concessionnaire... De plus, La dame qui m'aide pour ce dossier à fait une simulation de prêt et je peux largement m'en sortir pour les mensualités (La BDF m'a même dit que malgré une bien meilleure situation, rien ne servait de refaire un énième dossier pour recalcul)...

Par AGeorges

Bonsoir,

Si vous avez un mail de l'organisme de crédit qui vous donne son accord, pourquoi ne remplissez-vous pas vous-même le formulaire BDF en y joignant le mail d'accord ?
Et vous remettez les deux documents à la BDF.

(si j'ai tout compris)

Par Hellburn

Bah en fait tout est rempli mais la BDF veut un accord de principe (tampon faisant foi). Ce que l'organisme ne veut pas faire tant que la BDF ne confirme pas que c'est eux qui le demande...

Par AGeorges

Si vous avez DROIT à ce crédit, et que la BDF le sait, puisqu'elle en a décidé, la BDF doit, cela fait partie de ses prérogatives, vous désigner un organisme de crédit qui vous donnera un tampon ! Cela fonctionne de cette façon quand vous avez le DROIT d'ouvrir un compte bancaire mais que les banques que vous contactez refusent. La situation n'est pas tout à fait la même, mais essayer de débloquer la situation est l'objectif.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le droit au compte en banque est inscrit dans la loi.
[url=<https://particuliers.banque-france.fr/page-sommaire/droit-au-compte>]https://particuliers.banque-france.fr/page-sommaire/droit-au-compte[/url]

Il n'y a à l'inverse pas de droit au crédit. La banque ou l'organisme prêteur est libre de l'accorder ou de le refuser.

Par AGeorges

Oui, on sait déjà tout ça. Comme je l'ai indiqué, la situation n'est pas la même. Et dans ce cas, "le droit au crédit" aurait été accordé par la BDF, même si ce n'est pas écrit dans la loi.

Par yapasdequoi

Hélas, je ne vois pas où la BDF a accordé ce droit puisque justement elle demande un accord de l'organisme, lequel ne le donnera sans doute pas vu le fichage.

Je rejoins l'analyse initiale qui semble être un refus déguisé en exigence impossible ...

Par Hellburn

Bonjour à tous

Merci déjà de vos réponses.
D'ores et déjà, je m'excuse auprès de ceux et celles qui se seraient sentis aggrésé(e)s lors de mon post.

J'explique donc mieux mon cas avec l'exemple de la lettre de motivation pour la BDF :

Madame, Monsieur,

Étant inscrit au fichier des incidents de crédit aux particuliers, je vous sollicite pour une demande d'autorisation d'emprunt pour l'achat d'un véhicule.

En effet, Monsieur Damien R est employé par la société X (société mandataire) basée sur [Ville] en tant qu'employé de maison. Dans le cadre de son emploi et de ses missions, il est amené à se déplacer à chacun des domiciles des particuliers pour y effectuer diverses tâches ménagères. Depuis notre arrivée sur [Ville], nous avons accumulé les problèmes liés à des achats de voiture d'occasion. En cinq ans, c'est la quatrième voiture qui nous lâche (moyennant d'important frais de réparation ayant eu lieu en amont). A ce jour, notre dernière voiture est en panne totale (bonne pour la casse d'après l'avis de l'expert) et nous y avons pourtant fait des travaux. Son patron a pu pour quelques jours le conduire à ses divers chantiers mais ce n'est pas une solution qui pourra s'étendre sur le temps. En tout état de cause, le FCIP et l'interdit bancaire font aussi que malgré des revenus stables :

Damien R est en CDI avec un salaire moyen de 1907?

Yanis P est AESH à l'école X sur [nom de ville] en CDD avec un salaire moyen de 947? (CDD qui sera reconduit et même possibilité de CDI sation)

Nous ne pouvons ni prétendre à une LOA ou LLD et comme dit précédemment, les voitures d'occasion engendrent plus de frais qu'une voiture neuve. La société XXX, basée sur [Ville], est d'accord pour un accord de principe. Nous avons pu également constater que nous pourrions nous acquitter des mensualités suite aux calculs de nos charges mensuelles.

En conséquence, je suis en mesure de vous demander l'autorisation d'emprunter la somme de 15510 ? sur une durée de 5 ans (336,93?*60 mois) ou 6 ans (294,11*72 mois) . Cette opération me permettra enfin de retrouver une situation équilibrée avec un véhicule qui pourra être durable sur plusieurs années.

En vous remerciant sincèrement à l'avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Voilà, avec mon compagnon, nous sommes en dossier de surendettement depuis plus de trois ans, conséquence de plusieurs facteurs :

- Mise à la porte de ma meilleure amie (jalousie de mon compagnon)
- Micro-crédit de 3000? accepté car je n'avais que 7 jours pour trouver une location et payer la caution, frais d'agence...
- Mauvaise orientation de mon BTS
- et une formation en textile qui n'avait aucune valeur de diplôme à 3000?...

Tout cela a fait que nous avons demandé un prêt (de plus mon compagnon était trop loin de son emploi..)

Donc dossier de surendettement fait en 2018, refait en 2019 car notre situation s'était empirée (dû à une première voiture qui a lâché). Le dossier a été accepté avec un effacement partiel.

Donc, depuis plus de 3 ans de dossier, tout est payé tous les mois, j'ai appelé pour redemander aux créanciers les documents attestant que j'ai bien réglé mes créances.

Aujourd'hui, 2023, Mon compagnon est en CDI avec plus de 2000? par mois et moi bientôt CDI avec presque 1000?.

Alors vous me direz, pourquoi ne pas vous être acheté de voiture ou économiser ? Car on a passé beaucoup de temps à réparer ou devoir changer de voiture d'occasion qui n'arrêtent pas de tomber en panne...

Donc actuellement, plus aucune voiture (mise à part la seule voiture fonction de l'entreprise du patron qu'il nous a prêté gracieusement).

J'ai téléphoné à la BDF qui m'a parlé de la procédure de demande de souscription à un prêt.

En fait, le but est qu'une personne surendettée puisse demander un prêt via un organisme créditeur (dans mon cas [Nom de l'organisme créditeur] et auprès d'un concessionnaire pour un véhicule) et selon le retour de la Commission de surendettement, la demande est acceptée ou non.

Pour ce faire, je dois remplir la susmentionnée procédure de souscription, avoir un accord de principe de l'organisme créditeur, avoir les montants des échéances, le taux etc... et éventuellement une lettre de motivation. La BDF eux-même m'ont dit que dans 90% des cas, cela peut aboutir.

Donc oui c'est un prêt mais qui est avisé par la BDF en tant que juge de la décision.

Aujourd'hui j'ai tous les documents mais uniquement un accord de principe écrit par mail sans tampon.

J'ai deux sons de cloches différents :

- [Orgnisme créditeur] et le Concessionnaire sont ok avec l'accord de principe mais ils voudraient un mail ou une "preuve" que cet accord de principe est un "document" au final demandé par la commission de surendettement... et non moi en tant que consommateur

- Quant à la BDF, ils soutiennent mordicus qu'il faut cet accord de principe... Et quand je leur ai juste demandé un mail retour que cet accord de principe sera accordé que s'ils peuvent justifier que c'est un document obligatoire de la demande... ils me disent qu'ils ne peuvent rien faire...

Comme m'a dit la dame de[Organisme créditeur], eux au contraire serait partant car le seul blocage, c'est le FICP... Si la BDF au moins me fait un retour de mail avec cet accord de principe demandé, cela débloquerai au moins l'instruction pour le dossier...

En fait, que le résultat soit positive ou non, je m'en fiche au final. J'aimerais juste tenter cette procédure pour avoir une réponse...

De plus, dans la demande de souscription, il est fait mention de l'obligation de cette accord de principe. [Organisme créditeur] le sachant, me dit juste que du coup il faut tout de mail un mail...

Edit : je tente quelque chose. J'avait téléphoné à la BDF hier pour leur exposé ma situation. Ils m'ont alors fait un mail retour avec le formulaire pour la demande de souscription prêt avec les pièces exigées... J'espère que cela pourra le faire... Sinon je réessaye lundi...

Par yapasdequoi

Bonjour,
L'employeur pourrait-il se porter garant pour ce crédit ?
Ou bien prêter un véhicule comme "voiture de service" ?
Ou encore vous faire un prêt directement ?